
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 9 février 2017 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Départ après la 28 ^{ème} délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 15 ^{ème} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
17	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
23	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
24	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
32	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
33	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
34	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
36	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
37	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
38	MERY	T	Eudes BOUVIER	
39	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
40	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
41	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
42	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
43	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
44	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
45	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
46	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
47	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
48	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
49	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

50 TRESSERVE
51 TRESSERVE
52 TRESSERVE
53 TREVIGNIN
54 VIONS
55 VIVIERS-DU-LAC
56 VOGLANS
57 VOGLANS

T Jean-Claude LOISEAU Pouvoir de Corinne CASANOVA
T Annie MOULIN
T Eric COURSON
T Gérard GONTHIER
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
T Robert AGUETTAZ Pouvoir de Martine SCAPOLAN
T Yves MERCIER
T Martine BERNON

28 communes présentes

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Françoise GRAVIER
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice de cabinet
Directrice pôle Ressources
Directeur du pôle Développement
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable du service Finances
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 261 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 57 présents (55 titulaires et 2 suppléants), et 64 votants.

INTERCOMMUNALITE

Création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le président rappelle qu'afin d'évaluer les impacts de chaque transfert de compétences générant un transfert de charges simultanément des communes vers Grand Lac, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être formée en application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Monsieur le Président rappelle que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La CLECT a pour objet d'évaluer les conséquences des transferts de compétences sur les montants des attributions de compensation perçues ou versées par les communes membres.

Monsieur le Président propose de composer la CLECT de la façon suivante, à raison d'un membre par commune :

AIX-LES-BAINS	Jérôme DARVEY
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA
BOURDEAU	Laurent RUFFION
LE BOURGET-DU-LAC	Marie-Pierre FRANCOIS
BRISON-SAINT-INNOCENT	Anthony BONDAIN
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Yves HUSSON
CHANAZ	Michèle LAGIER-TOURENNE
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
CONJUX	Claude SAVIGNAC
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Bernard MARIN
GRÉSY-SUR-AIX	Guy FALQUET
MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Robert COLICCI
MOTZ	Olivier BERTHET
MOUXY	Gabrielle KOEHREN
ONTEX	Christophe BOUILLET
PUGNY-CHATENOD	Marc MORAND
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD
SAINT-OFFENGE	Cécile PEIGNELIN
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Yves RAYMOND

SAINT OURS	Eve SAILLET
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
VIVIERS-DU-LAC	Karine MAHE
VOGLANS	Yves MERCIER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,
- APPROUVE la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées telle que présentée dans le présent rapport.

Aix-les-Bains, le 9 février 2017

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Délégués en exercice : 70 - Présents : 55 - Votants : 63 - Pour : 63 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Blancs : 0 |
|--|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)

Date de transmission de l'acte : 13/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2017

Numéro de l'acte : d1721 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170209-d1721-DE

Date de décision : 09/02/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite